



SAINTE-ALLIANCE CONTRE LA LAÏCITÉ

INTERNATIONAL

■ Les 30 ans de la révolution islamique en Iran

DOSSIER

■ La laïcité en danger

VIE DU PARTI

■ Les socialistes à l'écoute de la colère des outre-mer

L'INVITÉ

Zohra Aït-Matten





Les entretiens DE SOLFERINO

INVITATION

Jeudi 5 mars 2009 de 18 h 00 à 20 h 30

Emmanuel MAUREL,

*Secrétaire National
à l'Université Permanente et d'Été*

2

vous invite
à débattre avec :

Emmanuel TODD

Démographe, Historien

Autour de son dernier livre :
« APRÈS LA DÉMOCRATIE »

Éditions Gallimard, Paris, 2008

Salle Marie-Thérèse Eyquem • 10, rue de Solférino • 75007 Paris

- Inscription obligatoire auprès de Christine,
E-mail : formation@parti-socialiste.fr / Téléphone : 01 45 56 76 13

agenda du parti

I Samedi 28 février

Conseil national d'adoption des listes pour les élections européennes à la Mutualité

I Samedi 21 mars

Convention nationale de ratification des listes et de lancement de la campagne électorale pour les élections européennes

Benoît Hamon, porte-parole du PS, assistera à un banquet républicain à Coulaines (Sarthe).

Signez la pétition

Un groupe constitué de juges des enfants, d'assesseurs des tribunaux pour enfants, d'avocats, de pédopsychiatres, de professionnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, du secteur associatif habilité, du Conseil général du Nord et d'enseignants se mobilise contre la réforme régressive de la justice des mineurs.

Soutenez leur combat sur :
<http://quel futur pour les jeunes delinquants.fr/>

L'hebdo des socialistes • 10, rue de Solférino 75333 Paris Cedex 07 • Tél. : 01 45 56 78 61 • Fax: 01 45 56 76 83

- (Pour obtenir vos correspondants, composez d'abord le 01 45 56 ou écrivez à : redaction@parti-socialiste.fr)
- DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Maurice Braud
• DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : Benoît Hamon • RÉDACTRICE EN CHEF : Ariane Gil (78.61) • RÉDACTION : Bruno Tranchant (77.33), Damien Ranger (76.37), Ariane Costes (76.20), Fanny Costes (76.32). • SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Élisabeth Philippe (76.27) • MAQUETTE : Pascale Lecomte (79.44) et Joëlle Moreau (77.16)
• PHOTO : Philippe Grangeaud (76.00) • Photo de couverture : AFP / Alberto Pizzoli • SECRÉTARIAT : Odile Fée (78.61) • COMPTABILITÉ : Michèle Boucher (79.04)
• ABONNEMENT : Sabine Sebah (78.57) • FLASHAGE ET IMPRESSION : PGE (94) Saint-Mandé • ROUTAGE : Inter Routage - 93300 Aubervilliers. N° commission paritaire : 0109 P 11 223 • ISSN : 12786772 "L'hebdo des socialistes" est édité par Solité Communications. Ce numéro a été tiré à 243 137 exemplaires.

Une atteinte à l'unicité de notre République



D.R.

Marie-Pierre de la Gontrie,
secrétaire nationale
aux libertés publiques

Nicolas Sarkozy fait preuve depuis longtemps d'une certaine ambiguïté sur le concept de laïcité, qu'il juge « épuisée dans sa forme actuelle ». Il prône dès lors un dépassement, qu'il qualifie de « laïcité positive », esquissé dans ses fonctions de ministre de l'Intérieur et des cultes : appel aux musulmans de France à se fédérer au sein d'un Conseil représentatif pour devenir interlocuteurs des pouvoirs publics ; discrimination dite positive sur critères religieux, avec la nomination d'un préfet « musulman » ; volonté de « réaménager » la loi de 1905, afin de permettre l'intervention publique en soutien aux organisations confessionnelles.

Mais depuis son élection, le président de la République fait explicitement la promotion de la religion – des religions en général, de la sienne en particulier – et n'hésite pas à les appeler au soutien de son action gouvernementale. Ne cachant ni le supplément d'âme qu'il reconnaît aux croyants, ni l'espoir qu'il place dans l'école privée pour pallier les insuffisances supposées de l'école publique (notamment en termes de morale et de prévention de la délinquance), le chef de l'État inscrit désormais son action résolument en dissolution du principe de laïcité dans notre République.

Les dangers que Nicolas Sarkozy fait courir à notre société en agissant ainsi sont importants. Il gomme, au nom du respect des croyances, les risques générés par les pratiques sectaires ; il prône la définition des individus à partir de leur appartenance communautaire et de leur héritage culturel (et non de leur liberté de conscience et de la qualité de citoyen) ; il favorise la stigmatisation des communautés et leur opposition entre elles. Le renoncement contenu dans cette politique, c'est le renoncement à la liberté des individus, au droit pour tous à l'émancipation sociale, à la fraternité et à l'égalité. Mais surtout cela porte atteint de manière inquiétante à l'unicité de notre République.

■ sommaire

International

Israël : la Knesset introuvable ?	p.6
Iran : les 30 ans de la révolution islamique	p.8

Dossier

La laïcité en danger	p.10
----------------------	------

Territoires

Les relégués du plan de relance	p.28
---------------------------------	------

Histoire

La genèse de la loi de 1905	p.32
-----------------------------	------

Portrait

Zohra Aït-Matten	p.36
------------------	------

Le chiffre

Le montant annuel brut de l'indemnité du président de l'Autorité des marchés financiers (AMF) passe de 149 000 à 220 000 euros, a révélé un arrêté du 19 janvier publié au journal officiel le 14 février. Bizarrement, cette augmentation décidée par le chef de l'État coïncide avec l'arrivée à la tête de cette institution de Jean-Pierre Jouyet, ancien secrétaire d'État en charge des affaires européennes.

220 000**Handicap****Les inégalités perdurent**

Le loi de février 2005 sur le handicap a quatre ans. Mais, pour le PS, le bilan de son application reste mince. Au point que même dans l'Éducation nationale, l'État ne respecte pas l'obligation d'embauche de 6% de per-

4



sonnes handicapées. Et aucun réel progrès n'a été constaté pour la scolarisation des enfants handicapés. Devant les retards du gouvernement, les conseils généraux ont augmenté de 10% leurs efforts financiers sur cette question, rappellent les socialistes qui déplorent un manque d'ambition révélateur du choix de société porté par la droite.

Économie**La récession s'installe**

Après un recul de 11,4% de la production industrielle au dernier trimestre 2008, la croissance a chuté au même moment de 1,2%. La plus forte baisse enregistrée depuis 1974. La Commission Européenne prévoit même un effondrement de près de 2% en 2009. Pour le PS, le plan de relance de la droite ne correspond pas au contexte. « Il était fondé sur l'hypothèse d'une croissance légèrement positive pour 2009. Or, la situation économique actuelle invalide les prévisions sur lesquelles ce plan a été fondé et valide l'analyse socialiste quant à la gravité de la crise et sa nature. »

Égalité**Plus d'emplois « fermés » aux étrangers**

Les restrictions d'accès pour les étrangers à certaines professions comme médecin ou architecte n'existent plus. Une victoire importante dans la lutte contre les discriminations, suite à l'adoption par le Sénat, le 11 février, d'une proposition de loi

socialiste en ce sens. Déposé par la sénatrice socialiste Bariza Khiari et rapporté par Charles Gautier, ce texte, selon le PS, « fait reculer les discriminations à l'emploi », démontre qu'au lieu de discrimination positive, « la République peut avancer par l'égalité des droits », et pourra « ouvrir certains emplois de fonctionnaires titulaires aux étrangers non communautaires, ainsi qu'une cinquantaine de professions du privé qui font encore l'objet de restrictions explicites liées à la nationalité ».

Éducation**Mépris de Xavier Darcos**

Les universités, je m'en lave les mains. C'est en substance ce qu'a déclaré le ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos, devant la revendication du monde universitaire de suspendre la réforme sur la formation des enseignants. Darcos a estimé qu'en tant que « recruteur », il n'avait pas à discuter avec les « préparateurs des concours » d'enseignants. Réaction méprisante d'un ministre obnubilé par sa mission : déstabiliser l'éducation, du primaire au supérieur, au risque d'un blocage total.

Page réalisée par Fanny Costes



SIPA / C. Chesnot

L'image de la semaine Le cri d'outre-mer

La situation s'enlise jour après jour en Guadeloupe. Le 16 février, les barrages incendiés, les devantures de magasins éventrées, et les échauffourées entre forces de l'ordre et militants du LKP, le collectif contre l'exploitation qui mène le mouvement depuis le 20 janvier, ont fini de souligner la colère de la population antillaise. Le silence prolongé du chef de l'État et l'incapacité d'Yves Jégo, secrétaire d'État à l'Outre-mer, à négocier ont bien sûr contribué à la montée des tensions. Aujourd'hui, il est temps d'entrer dans un réel dialogue social, avertit le PS, qui a envoyé, du 14 au 16 février, une mission en Guadeloupe, en Martinique et à la Réunion. La crise guadeloupéenne illustre la profondeur des difficultés économiques et sociales que rencontrent les outre-mer, de façon encore plus exacerbée qu'en métropole. Le gouvernement a finalement décidé de recevoir les acteurs de la contestation guadeloupéenne le 19 février.

Israël : une Knesset

Au lendemain des élections législatives anticipées du 10 février, Israël semble s'acheminer vers un blocage politique. Un seul siège sépare Tzipi Livni de Benjamin Netanyahu et la formation d'une majorité au Parlement (la Knesset) puis la constitution d'un gouvernement relèvent du casse-tête. En attendant, ces élections révèlent un net glissement à droite de la société israélienne et un essoufflement du Parti travailliste.



AFP

Casse-tête. Le système électoral israélien repose sur la proportionnelle intégrale. Il entraîne donc une représentation de toutes les tendances politiques israéliennes et au-delà, les partis sectoriels ou porteurs d'un seul sujet. Cela va des retraités aux victimes de la Shoah en passant par les jeunes et les handicapés. D'où un émiettement des voix qui soumet les leaders des multiples formations à des coalitions parfois improbables pour construire des majorités peu durables. Lors de ce scrutin, 34 listes nationales se sont présentées, 12 ont obtenu une représentation, c'est-à-dire plus des 2% des voix requis pour avoir un représentant à la Knesset où siègent 120 élus.

La société israélienne a nettement glissé à droite. Le pays, fondé par des socialistes pour l'essentiel de ses dirigeants, a longtemps connu une hégémonie du travaillisme entre

1948 et la fin des années 70. Mais, progressivement, on est passé de la société organisée autour du kibbutz à une société où, comme ailleurs, le marché a pris le dessus sur l'idéal originel.

Le mouvement travailliste israélien n'a pas échappé à la crise mondiale de la gauche face à la crise économique et au développement de l'hégémonie libérale. Issu des mouvements socialistes de l'Europe de l'Est, il est parfois apparu comme élitiste et n'a pas su porter la voix des juifs orientaux qui sont arrivés en masse en Israël à partir des années 50, vivant pour nombre d'entre eux dans des conditions très modestes.

Déclin de la gauche

Lors de ces élections, l'installation durable de Kadima, dans le paysage politique est un autre signe du déclin de la gauche. Kadima est le résultat

d'une scission du Likoud, le grand parti historique de la droite israélienne, provoquée par Ariel Sharon, une des figures de la droite dure, après qu'il eut imposé l'évacuation de Gaza. Kadima a été rejoints, dès sa fondation, par des socialistes historiques comme Shimon Peres et le patron de la Histadrout, la centrale syndicale, liée aux travaillistes depuis les origines.

Les Israéliens ont voté pour plus de trente formations différentes. Les résultats ont montré qu'en raison de la complexité et de la disparité de l'offre politique, Israël se trouve confronté au risque d'une coalition gouvernementale trop fragile, dans une Knesset où la majorité pourrait bien être introuvable.

La gauche n'a jamais été aussi faible. Le Parti travailliste a manqué ce rendez-vous électoral. Il n'a pas fait campagne sur ses thèmes traditionnels.

introuvable?



Benjamin Netanyahu, leader du Likoud et Tzipi Livni, chef de file de Kadima n'ont qu'un siège d'écart. Des résultats serrés qui rendent difficile la constitution d'une majorité.

Ehud Barak, son président, a cru que son rôle de ministre de la Défense suffirait à rassembler ses partisans. Mais l'électorat ne s'est pas reconnu dans cette « non campagne » des travailleurs. Un tiers des Israéliens qui votent à gauche ont donné leurs suffrages à Kadima, dans le but de faire obstacle au Likoud de Benjamin Netanyahu, annoncé par tous les sondages comme le futur grand vainqueur de cette élection. Sans doute, la coalition gouvernementale sortante, Kadima - Parti travailleur, a-t-elle encouragé ce type de transferts, les électeurs ne faisant plus vraiment la distinction entre les deux formations.

Electorat désorienté

L'actuelle ministre des Affaires étrangères et leader du parti Kadima, Tzipi Livni, a finalement réussi à modérer l'effet Netanyahu annoncé. Mais

Kadima n'étant pas encore clairement identifié autrement que comme la seule alternative à une alliance Netanyahu / Lieberman, trop peu de voix de droite se sont portées sur elle. Résultat, les centristes n'ont qu'un siège d'avance sur le Likoud, plus à même de constituer une majorité numérique à défaut d'être politique.

Le leader du Likoud et la présidente de Kadima ont tous deux atteint leurs objectifs. Le premier souhaitait faire gagner un « bloc des droites » et Tzipi Livni devait inscrire le parti d'Ariel Sharon dans la durée. Cela s'est fait, mais au détriment de la gauche. Le Likoud retrouve une position dominante, malgré le succès de la droite dure du russeophone Avigdor Lieberman dont le parti, Israël Beitenou, devient la troisième formation de la nouvelle Knesset. Ses thèmes de campagne ont rencontré un certain écho dans la

population israélienne : laïcité de l'État, réforme électorale, échange des territoires avec les Palestiniens, clarification des relations avec les Arabes israéliens... Le parti d'Avigdor Lieberman a surfé sur la déception d'un électorat désorienté, déçu par une classe politique qui n'a pas su construire de projet crédible. Avec onze députés, les trois partis arabes ont progressé. Ils ont été au centre de la campagne de Lieberman : « Pas de citoyenneté sans loyauté » et ont mobilisé leurs électeurs dans une campagne avant tout anti-Lieberman.

Le Président Peres doit consulter les responsables des partis représentés à la Knesset pour former une majorité d'au moins 61 députés qui devront apporter leur soutien au nouveau gouvernement. Tout se jouera entre Livni et Netanyahu, ce dernier ayant les meilleurs soutiens pour composer un gouvernement plus élargi. Dans tous les cas, la nouvelle majorité sera hétéroclite et peut-être éphémère. Quant aux travailleurs, ils semblent décidés à siéger dans l'opposition. Une des leçons de cette élection est qu'un Parti socialiste sans programme, sans stratégie, vieillissant dans ses structures, sans leader, qui ne fait pas campagne sur ses thèmes, confronté à un mode de scrutin inadapté, a du mal à s'imposer et risque de faire de la figuration électorale.

Laurent Azoulai

« L'Iran prépare la période post-islamiste »



Trente ans après la révolution et l'instauration de la République islamique, quel pays est vraiment l'Iran ? Ahmad Salamatian, ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères et député iranien⁽¹⁾, souligne la contradiction qui existe entre une forme de pouvoir de plus en plus désuète et une population qui continue d'avancer.

Trente ans après la révolution iranienne, que reste-t-il des idéaux portés à l'époque ?

Les mots d'ordre des grandes manifestations de la révolution de 1979 se résument à cette formule : « Indépendance, liberté, république islamique ». C'était une grande révolution de masse, l'irruption de toute une population sur la scène de l'histoire. Malheureusement, après la prise du pouvoir, les forces qui se sont engagées alors n'ont pas su porter ces idéaux et celui qui en a le plus souffert, selon moi, c'est le respect des libertés.

Quant à l'indépendance, le bilan est partagé. Ce mot a une résonance particulière pour l'Iran qui a souffert pendant deux siècles de la domination étrangère, sans être colonisé. À partir de 1953 et le coup d'État contre le gouvernement nationaliste de Mohammad Mossadegh, le pays a vécu sous la coupe des États-Unis. Cette révolution a donc bien été un acte d'affranchissement de la tutelle de l'étranger. Mais il était aussi

question d'indépendance économique. Seulement, l'Iran reste un pays rentier, dépendant de ses revenus pétroliers. Aucune base véritable d'une économie indépendante n'est venue s'ajouter à cette rente.

Le troisième mot d'ordre de la révolution iranienne prônaît l'instauration d'une République islamique. Celui-ci est devenu réalité...

L'Iran est aujourd'hui une puissance républicaine, dans le sens où le suffrage universel est censé diriger le pays. Mais au gré des rapports de forces, les religieux ont réussi à imposer leur tutelle à cette République. Le guide suprême et les instances qui tournent autour de lui sont les vrais dirigeants. Le suffrage universel décide du président de la République, mais il est conditionné par une structure qui est devenue plus politique et militaire que religieuse. Trente ans après la révolution, l'expérience d'un pouvoir islamique, c'est-à-dire la confusion totale de la religion et du pouvoir politique, a eu des effets tout à

fait contraires à ceux que l'on souhaitait. À tel point qu'aujourd'hui, c'est le seul pays de la région qui se prépare pour la période que j'appellerai post-islamiste : le système iranien s'achemine vers une séparation entre la sphère religieuse et la sphère du pouvoir étatique. Si en 1979, une certaine classe politique était en avance sur la société, c'est aujourd'hui la société qui est en avance sur une forme politique devenue anachronique et qui est imposée au pays. En effet, la société avance et impose son rythme de changement. L'expérience a montré que chaque fois que les Iraniens ont participé massivement à des élections, le vote est allé dans le sens d'un approfondissement de la République et des libertés. Dans le cas contraire, le pouvoir est parvenu à imposer ses hommes, comme l'a prouvé l'arrivée d'Ahmadinejad à la tête de l'Iran.

La société ne semble plus prête à se lancer dans une nouvelle aventure révolutionnaire. Car à chaque fois que



Le président iranien Mahmoud Ahmadinejad, sous les portraits de l'ayatollah Khamenei et de l'ayatollah Khomeini, s'adresse à la foule, à Téhéran, le 10 février 2009 au cours d'un rassemblement qui marque le 30^e anniversaire de la révolution islamique.

AFP/Behrouz Mehri

la pression internationale se renforce, la sécurité devient la priorité et le pouvoir en profite.

Dans ce contexte, quels sont les enjeux de l'élection présidentielle de juin prochain ?

C'est une campagne de première importance. Si les réformateurs arrivent à faire coalition, à faire passer le message, un tournant pourrait bien avoir lieu. Le populisme qui a mené Ahmadinejad au pouvoir est en train de s'esouffler. Mais c'est aussi une élection pleine de menaces. L'Iran va rentrer dans une véritable période de turbulences. Et la population se mobilisera en fonction de deux choses :

les propositions de changement des réformateurs et leur capacité à rassurer. Car la société iranienne est devenue plus frileuse. Dans un contexte international tendu, la priorité de la classe moyenne est la sécurité.

L'élection de Barack Obama peut-elle changer le rapport conflictuel entre l'Iran et les États-Unis ?

L'un des actes fondateurs de la République islamique est la prise d'otages de l'ambassade américaine qui a duré 444 jours. Elle a permis aux radicaux de la révolution d'éliminer leurs concurrents et d'imposer la constitution qu'ils voulaient. L'anti-américa-

nisme, d'une certaine manière, est devenu un moyen de survie. Du côté américain, la prise d'otages fut une humiliation sans précédents. Les excès de Bush fils, ses escapades militaires en Afghanistan et en Irak, son enlisement et les critiques qui ont suivi ont peut-être modifié la donne. Jusqu'à l'élection d'Obama, les États-Unis se prenaient pour « l'empire-monde ». Ils pensaient pouvoir envoyer la cavalerie partout et s'imposer, notamment dans cette région du monde. Mais cette utopie de puissance est morte avec le départ de Bush. Les États-Unis sont en train de redéfinir leur place. Vont-ils aller vers plus de multilatéralisme ? Une coopération plus approfondie par exemple avec l'Europe ? Vont-ils être plus现实istes finalement ? Car au Proche-Orient, le réalisme ordonne à la politique américaine de chercher par tous les moyens les partenaires fiables, même s'ils sont concurrents. En Iran aussi c'est une nécessité. Notamment dans une République islamique qui, installée depuis trois décennies, se considère aujourd'hui comme une puissance régionale. Il faudra dépasser de chaque côté les entraves psychologiques du passé et celles posées par les questions du nucléaire et du rapport à Israël.

***Propos recueillis par
Fanny Costes***

(1) : Il a occupé ces fonctions de 1979 à 1981, date à laquelle il s'est exilé en France.

Extrême-onction

La laïcité, en France, est-elle en danger ? En tout état de cause, depuis l'élection de Nicolas Sarkozy, qui a multiplié les appels du pied aux communautés religieuses, qui s'adresse volontiers aux croyants plus qu'au peuple français, qui estime que «dans la transmission des valeurs, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le pasteur ou le curé», qui a fait de quelques intégristes des interlocuteurs privilégiés, la religion, et notamment catholique, a ses entrées au sommet de l'Etat français. Pendant ce temps, le Vatican, avec Benoît XVI, accueille au sein de l'Eglise catholique des intégristes antisémites et négationnistes, juge que la pilule contraceptive

10

■ sommaire du dossier

Jean Baubérot, historien et sociologue fait le point sur l'état de la laïcité en France	p.12 à 14
Les grandes dates de la guerre contre la laïcité	p.15 à 18
Les prêcheurs de l'Elysée : Mignon, Guaino et les autres	p.18 à 19
« Les intégristes : une clientèle électorale non négligeable pour Sarkozy » : interview de Christian Terras	p.20 à 21
La reconquête catholique de l'école : enquête	p.22 à 23
Les défenseurs de la laïcité	p.24 à 27

pour la laïcité ?

ceptive a « des effets dévastateurs sur l'environnement » et est en partie responsable de « l'infertilité chez l'homme », la Grande-Bretagne légalise la polygamie, à l'ONU, on tente d'instaurer le délit de blasphème au mépris de la liberté de conscience... bref la laïcité dans le monde est pour le moins mise à mal.

La rédaction de l'*Hebdo* a donc enquêté sur ce phénomène, répertoriant les « attaques » du pouvoir contre la laïcité, évaluant la réelle influence des catholiques les plus réactionnaires en France, cherchant à comprendre comment, d'un côté le chef de l'Etat affaiblit l'école publique, pour mieux, de l'autre soutenir les écoles privées. Dernière séquence, un hommage appuyé à des militants laïques, qui oeuvrent, à l'école, à l'hôpital ou dans les collectivités, pour que ne soit pas remise en cause l'unicité de notre république.

A. G.



« Nicolas Sarkozy encourage une religion civile d'inspiration américaine »

Un retour à la sainte alliance du trône et de l'autel ? À plusieurs reprises,

Nicolas Sarkozy, notre pseudo-monarque, s'est montré prompt à jouer les grenouilles de bénitier, en recevant le pape en grande pompe ou en proclamant la supériorité du curé sur l'instituteur. Entre autres exemples. Une attitude inquiétante dans un contexte international où le religieux opère un retour en force. Historien et sociologue, **Jean Baubérot** est un spécialiste reconnu des rapports entre l'État et les religions. Il fait ici le point sur l'état de la laïcité en France

12

Nicolas Sarkozy exalte les valeurs chrétiennes de la France, parle de « laïcité positive »... Faut-il y voir une remise en cause de la laïcité ?

Je perçois plus ses déclarations sous un angle néo-clérical. J'ai combattu, à titre personnel, la religion civile républicaine qui peut aboutir à un glissement nationaliste. Sans compter qu'elle peut être dangereuse pour la laïcité elle-même, à l'heure où Nicolas Sarkozy nous entraîne vers une religion civile d'inspiration américaine. Il tente ainsi de clore le débat social par un appel à la transcendance. Laquelle n'incarne plus à ses yeux les

valeurs républicaines qui nous sont chères, mais une incantation coupant court à tous les débats. C'est ce qui a valu à Bush de partir en guerre contre l'Irak, au nom d'un présumé principe supérieur. L'histoire américaine fourmille d'exemples de même nature. Pour le meilleur – Martin Luther King – et pour le pire. La cérémonie d'investiture d'Obama a été une manifestation de religion civile magnifiant la diversité. Mais il y a d'autres manières de la promouvoir !

Quelle est votre lecture de la loi du 15 mars 2004 interdisant les signes religieux « ostentatoires » comme le voile dans les écoles, notamment ?

En autorisant le port du foulard dans les écoles privées, tout en l'interdisant dans le même temps dans les établissements publics, l'État favorise la création d'écoles musulmanes privées sous contrat. Je suis convaincu, pour ma part, que la liberté de l'enseignement fait partie intégrante de la laïcité. Une loi laïque n'a cependant pas à autoriser la création d'écoles privées ou à leur donner davantage de

« L'extrême médiatisation de l'affaire du foulard a masqué des préoccupations plus graves. »



Jean Baubérot est historien et sociologue. Il dirige la chaire sur la laïcité à l'École pratique des hautes études (EPHE). Son expérience du sujet – il a notamment pris part aux travaux de la commission Stasi – lui donne une vue d'ensemble des rapports entre l'État et les pratiques spirituelles et religieuses. Derniers ouvrages parus La laïcité expliquée à M. Sarkozy et à ceux qui écrivent ses discours Albin Michel, 2008 et Une laïcité interculturelle, éditions de L'Aube, 2008.

liberté, en leur concédant des subventions publiques. Il y a là une contradiction qui n'a pas vraiment été soulignée. Par ailleurs, l'extrême médiatisation de l'affaire du foulard a contribué à masquer d'autres préoccupations plus graves. À commencer par l'affection de jeunes agrégés dans des collèges et lycées difficiles qui nécessitent la présence d'enseignants expérimentés. À ce jour, aucun ministre n'est parvenu à résoudre cet épineux problème. J'observe, pour finir, qu'après l'enlèvement, en 2004, de deux journalistes par un groupe terroriste qui réclamait la suppression de la loi sur le voile pour libérer les otages, il y a eu consensus entre les principales organisations musulmanes pour ne pas changer la loi en cédant au chantage. Cette affaire

a montré le loyalisme des musulmans français, ce qu'il nous faut prendre en considération.

Partout dans le monde, le religieux fait un retour en force. N'est-ce pas une menace pour la laïcité française ?

Il existe forcément une interaction entre le contexte international et ce qui se passe en France. En ce sens, l'assassinat d'Yitzhak Rabin, l'échec du processus d'Oslo, la perpétuation de l'occupation de territoires palestiniens depuis plus de quarante ans, les attentats du 11 septembre et le terrorisme d'Al Qaïda, la guerre d'Irak... sont, bien entendu, désastreux pour la laïcité française, dans la mesure où cela induit des virtualités de conflit.

Cependant, malgré quelques cas dramatiques que je ne sous-estime pas, la situation a, jusqu'à présent été, pour l'essentiel maîtrisée et la liberté de l'exercice tranquille des cultes assurée, dans le cadre de la loi de 1905. L'actualité fait partie intégrante de la réalité, mais n'en représente qu'une infime portion. La plus grande partie, c'est le non-événement. Cela signifie qu'il y a, en France, beaucoup de « faiseurs de calme » et que la laïcité facilite une vie sociale paisible.

N'existe-t-il pas, malgré tout, un risque de radicalisation des religions en France ?

Oui bien sûr, mais la peur serait mauvaise conseillère. Il faut d'abord comprendre et analyser ensuite ce qui se passe. Nous ne sommes plus au temps de la modernité triomphante, où l'on était en droit de croire que le progrès technique et le bien-être sont intimement liés et que les lendemains seraient nécessairement meilleurs que le présent. Des problèmes d'environnement rapportés par les médias à la manière d'un film catastrophe, à la diminution de la domination occidentale sur le reste du monde – ce qui a été un impensé du progrès –, il se produit de nombreuses mutations sociales qui font que la religion apparaît comme une ressource culturelle importante pour un certain nombre de gens.

La laïcité doit faire face à cette situation sans pour autant céder à une logique répressive. En 1905, les autorités publiques sont ainsi parvenues à établir une loi propice aux libertés face à un catholicisme particulièrement intransigeant. Aujourd'hui, il nous faut isoler les véritables extrémistes et inclure, au sein de la communauté nationale, des acteurs qui se situerait dans l'entre-deux. Il convient aussi d'éviter des discours passéistes : la fidélité aux Lumières consiste à savoir inventer un avenir nou-

La laïcité du xxie siècle devra être interculturelle.

veau, et non à se référer de façon incantatoire au xvii^e siècle, au prétexte qu'on serait incapable de proposer du neuf. Pour le meilleur et pour le pire, nos sociétés démocratiques sont désormais pluriculturelles, et la laïcité du xxie siècle devra être interculturelle, avec des tâtonnements inévitables – mais c'est ainsi que l'on avance – ou elle s'apparentera de plus en plus à une nostalgie. Ceux qui auront stagné dans la paresse intellectuelle d'un discours répétitif, en porteront la responsabilité.

Dans ce contexte, comment analysez-vous le retour de quatre évêques de la Fraternité Saint-Pie-X dans le giron de l'Église catholique ?

Benoît XVI est un pape qui se situe dans le courant que les historiens appellent « l'intransigeantisme catholique ». À Paris, en présence d'intellectuels, il a magnifié la culture monastique, alors qu'il aurait pu insister sur le fait que l'université s'est créée, au Moyen Âge, au sein de l'Église, avant de prendre son autonomie.

La réintroduction des évêques intégristes montre que Benoît XVI privilégie l'unité sur toute autre considération. Mais, même pour le catholicisme, c'est une stratégie contre-productive, puisqu'elle contribue à éloigner de nombreux catholiques qui prennent leur distance. En France, le catholicisme s'est, en général, acculturé à la laïcité. Mais, ne va-t-il pas, un jour ou l'autre, comporter des éléments influents qui la combattront ? La vigilance s'impose.

Propos recueillis par Bruno Tranchant

Les grandes dates de la guerre contre la laïcité

Entre Nicolas Sarkozy et la religion, c'est une longue histoire.

Promoteur de la laïcité positive, le chef de l'État n'a jamais caché son attachement à la foi en général et au catholicisme en particulier.

Retour sur les attaques répétées du Président et de son équipe contre la laïcité.

30 août 2004 :

Nicolas Sarkozy tend la main à Tom Cruise et aux scientologues

Quand Nicolas Sarkozy alors ministre des Finances reçoit en grande pompe l'acteur américain à Bercy en 2004, il n'est officiellement question que d'une discussion sur les relations franco-américaines et le cinéma... Mais très vite, il apparaît clairement que l'ambassadeur le plus célèbre de l'église de scientologie aurait voulu rencontrer l'ex-ministre de l'Intérieur pour évoquer aussi la question du culte des scientologues. Il faut dire que Nicolas Sarkozy s'était distingué par une baisse de la surveillance des actions de l'Église de scientologie, allant même jusqu'à mettre à l'écart un policier chargé du dossier, lors de son premier passage place Beauvau.

Novembre 2004 :

Un livre programmatique déjà inquiétant

« Il y a de l'arrogance dans la certitude de la non-existence divine »

Nicolas Sarkozy n'a pris personne en traître sur sa vision des religions. Déjà en 2004, à quelques jours du centenaire de la loi de séparation de l'Église et de l'État, celui qui était alors ministre des Finances publie un livre-manifeste, *La République,*

les religions, l'espérance. Tout au long de l'ouvrage, le candidat déjà déclaré, assène ses premiers coups de canif aux principes fondamentaux de la République dans l'indifférence la plus totale. Morceaux choisis : « La vie spirituelle constitue généralement le support d'engagements humains et philosophiques que la République ne peut pas offrir, elle qui ignore le bien et le mal. » Jamais la République n'avait été ainsi conspuée par celui qui se doit d'être le garant de son intégrité. Et gare aux athées ! « Je me suis toujours dit qu'il y avait de l'arrogance dans la certitude de la non-existence divine. » Il sait de quoi il parle, question arrogance...

Juillet 2007 :

La ministre du logement confond ministère et officine religieuse

Christine Boutin, connue pour son opposition farouche au Pacs et ses opinions religieuses tranchées, a mis en place un cabinet conforme à ses convictions religieuses. Outre son directeur de cabinet formé à l'intégriste Cité catholique, madame Boutin n'hésite pas à engager un prêtre comme chargé de mission, au prétexte de « l'expérience des quartiers » qu'on lui prête... Deux nominations qui feront grand bruit tant elles froisseront la séparation de l'Église et de l'État.



AFP/Mychèle Daniau

5 décembre 2007 : Discours à l'Université de Mentouri à Constantine

Premier élément du fameux triptyque Constantine – Latran – Ryad, trois discours au cours desquels le président Sarkozy martèle sa conception religieuse des civilisations, le discours devant les étudiants de l'Université de Mentouri à Constantine marque les esprits. Nicolas Sarkozy endosse alors l'habit de représentant de la religion catholique, dans une région majoritairement musulmane. « Si chacun d'entre nous, chrétiens, musulmans, juifs, nous allons au fond de nous-mêmes... » dit-il. Ce « nous », au nom duquel s'exprime le Président, ce ne sont plus les Français dans leur diversité et leur unité, ni même les Européens, mais bien les chrétiens. Lors de ce discours Nicolas Sarkozy n'est plus le Président de tous les Français mais seulement celui des chrétiens. À se demander si les juifs, musulmans, athées ou agnostiques ont encore le droit d'être Français si leur Président refuse de parler en leur nom... Et ce n'est pas tout. En dangereux alchimiste de la politique et de la religion, le président de la République se fourvoie dans d'invisciables amalgames. Lorsqu'il clamé sans pâlir que « la France ne transigera pas avec l'islamophobie. La France ne transigera pas avec l'antisémitisme. La France ne transigera pas avec le fanatisme. La France ne transigera pas avec l'intégrisme. Elle ne transigera avec aucune forme d'extrémisme, avec aucune forme de terrorisme », le président de la République met l'antisémitisme et le racisme qui restent, pour tous les humanistes, les maux les plus violents et les plus insupportables, le fanatisme et le terrorisme qui ne valent guère mieux, sur le même plan que la « phobie » d'une religion. Il parlerait « d'arabophobie » qui est une forme de racisme, on pourrait comprendre, mais que vient faire ici « l'islamophobie » ?



20 décembre 2007 : Discours de Latran

Le 20 décembre 2007 marque une vraie rupture dans la tradition laïque républicaine. Pour la première fois, un Président français vante les mérites d'une religion : « Un homme qui croit est un homme qui espère. Et l'intérêt de la République c'est qu'il y ait beaucoup d'hommes et de femmes qui espèrent. (...) Le fait spirituel, c'est la tendance naturelle de tous les hommes à rechercher une transcendance. Le fait religieux, c'est la réponse des religions à cette aspiration fondamentale. » Comme s'il n'y avait pas de spiritualité possible pour les athées ou les agnostiques !

14 janvier 2008 : Discours de Ryad

« Un élan de foi va tout emporter sur son passage »

« Le Dieu unique des religions du Livre. Dieu transcendant qui est dans la pensée et dans le cœur de chaque homme. Dieu qui n'asservit pas



AFP/Eric Feferberg

l'homme mais qui le libère. Dieu qui est le rempart contre l'orgueil démesuré et la folie des hommes. Dieu qui par-delà toutes les différences ne cesse de délivrer à tous les hommes un message d'humilité et d'amour, un message de paix et de fraternité, un message de tolérance et de respect.» Non ces quelques lignes ne sont pas tirées d'un prêche ou d'un sermon mais bien d'un discours du chef d'État français à Ryad en Arabie Saoudite. Une fois de plus, Nicolas Sarkozy rend poreuses les frontières de la séparation de l'État et de l'Église au point de les confondre. N'hésitant pas à se faire prédicateur annonçant que «le grand élan de piété, de foi, va tout emporter sur son passage» ou envoyant, au passage, un «salut (...) à toute la communauté des croyants», le Président français semble ne plus rien vouloir s'interdire sur les questions religieuses. À quand un «Que Dieu bénisse la France» pour conclure ses discours à la manière d'un président américain ?

Crise de foi à l'hôpital

L'hôpital public est devenu le théâtre de dérapages religieux. Une réalité dont témoigne Frédéric Pain, médecin urgentiste au Centre hospitalier de Parthenay (Deux-Sèvres)

«Aux urgences, nous sommes rarement confrontés au refus de patients croyants. C'est un phénomène exceptionnel. Il m'est déjà arrivé de devoir examiner des femmes qui avaient des convictions religieuses très marquées. En se montrant respectueux, on peut arriver à dédramatiser la situation. C'est une question de respect mutuel. Néanmoins, j'ai déjà dû affronter certaines patientes qui refusaient de se déshabiller pour une question de foi. Mais les patients sont toujours des cas particuliers, parfois enfermés dans des croyances qui peuvent aller au-delà du religieux. Le médecin doit, dans son approche, essayer de contourner ces croyances pour libérer, au moins momentanément, la personne. Souvent, c'est parce que le soignant se montre méfiant ou sur ses gardes que le patient peut se crisper : la peur du soignant engendre la peur de celui qui vient consulter.»

Février 2008 : « Les sectes sont un non problème en France »

Pour Emmanuelle Mignon, alors directrice de cabinet de Nicolas Sarkozy à l'Élysée, « la lutte contre les sectes a longtemps permis de dissimuler les vrais sujets. Mais, en France, les sectes sont un non-problème. » « La liste établie en 1995 est scandaleuse », ajoute-t-elle, évoquant la liste des « mouvements sectaires » élaborée par la Commission parlementaire d'enquête sur les sectes. « Quant à la Scientologie, je ne les connais pas, mais on peut s'interroger », poursuit-elle, selon VSD. « Ou bien c'est une dangereuse organisation et on l'interdit, ou alors ils ne représentent pas de menace particulière pour l'ordre public et ils ont le droit d'exister en paix. » Des propos « atterrants » pour Catherine Picard, ancienne députée socialiste et présidente de l'Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu victimes de sectes, pour qui « ces mouvements sont des nébuleuses totalitaires qui asservissent l'individu », soulignant qu'il existait auparavant un « véritable consensus » droite-gauche en France sur le sujet.

Février 2009 : Les propos négationnistes ou « le petit bout de la lorgnette »

Évoquant la levée de l'excommunication de l'évêque intégriste Patrick Williamson rendu célèbre pour ses propos négationnistes, Christine Boutin, a appelé à ne pas regarder la question de la réintégration dans l'église catholique des évêques schismatiques par « le petit bout de la lorgnette ». Une résurgence de ses racines religieuses traditionnalistes qui lui a valu un rappel à l'ordre du porte-parole du gouvernement. « Sur le fond, je pense qu'elle n'est pas négationniste », avait tenté de rassurer Patrick Devedjian...

Damien Ranger

Les prêcheurs de

Emmanuelle Mignon, Henri Guaino, Philippe Verdin ou encore Thibaud Collin. Ils ne sont pas douze, mais tels les apôtres, ils évangélisent à leur manière la sphère du pouvoir et tentent de diffuser leurs idées conservatrices. Portraits de ces lobbyistes catholiques qui entourent le Président.

Sortie major de sa promotion de l'ENA, Emmanuelle Mignon fait partie des proches conseillers de Nicolas Sarkozy. Elle n'est plus chef de cabinet de l'Élysée, mais reste dans le cercle très fermé du Président. Ancienne commissaire des Scouts unitaires de France, scouts identitaires avec la fleur de lys pour emblème, elle présente le prêtre dominicain Philippe Verdin à Nicolas Sarkozy. Sur son idée, les deux hommes co-écrivent en 2004 un livre résolument anti-laïcité, *La République, les religions, l'espérance*. Un ouvrage qui fait notamment l'apologie du « dynamisme évidemment positif » des évangélistes et



l'Elysée

des « nouveaux mouvements spirituels ». Philippe Verdin y évoque aussi « les deux grands défis du xx^e siècle auxquels le pays doit faire face. L'un est de survie : le réchauffement de la planète. L'autre c'est le retour du religieux. (...) Beaucoup de Français qui n'ont pas obligatoirement grandi dans une éducation chrétienne, juive ou musulmane, tout à coup y reviennent. Pourquoi ? Parce que l'interprétation de la philosophie des Lumières s'est épuisée. »

Et c'est à nouveau Emmanuelle Mignon qui rédige le discours du Président lors de sa visite au Vatican. Elle est donc l'auteure de cette phrase devenue culte : « Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le pasteur ou le curé. »

Racines chrétiennes

Mais Emmanuelle Mignon n'est pas la seule dévote à influencer Nicolas Sarkozy. Henri Guaino, conseiller spécial de Nicolas Sarkozy, aime lui aussi prêcher la bonne parole. C'est

lui qui inspire au chef de l'État l'apologie des « racines chrétiennes » de l'Europe. Une idée qu'il défend à la télé, comme sur Canal +, en décembre 2007 : « La France a des racines chrétiennes, ça n'a rien à voir avec la question de la laïcité (...) C'est comme si vous faisiez l'impasse sur huit siècles de monarchie française. Ce n'est pas être monarchiste que de dire que la France a été faite par les Capétiens. »

Des « racines chrétiennes » également exaltées dans un tract tiré à 1,6 million d'exemplaires et distribués quelques jours avant la présidentielle de 2007 par la Fondation de Service politique, un think tank chrétien dont l'un des animateurs n'est autre que Thibaud Collin, le co-éditeur du livre mystique de 2004. Le tract ne porte le nom d'aucun candidat, mais glorifie les « valeurs humaines » : « La famille, la liberté d'éducation, la paix en général et en Europe en particulier par le respect des racines chrétiennes ». Autant de valeurs auxquelles Sarkozy a dit Amen.

Ariane Vincent



Montage d'après la Cène de Juan de Juanes. De gauche à droite : Henri Guaino, Nicolas Sarkozy, Emmanuelle Mignon et Christine Boutin.

« Les intégristes : une clientèle électo



La réintégration de quatre évêques lefebvristes dans le giron du Vatican et les propos négationnistes de l'un d'entre eux ont récemment placé les intégristes sur le devant de la scène médiatique. Plus qu'une secte catholique, cette mouvance réactionnaire exerce une réelle influence en France, notamment sur Nicolas Sarkozy. L'éclairage de **Christian Terras, directeur de la revue catholique critique *Golias* et auteur du *Retour des intégristes* (2008, Golias éditions).**

Le 21 janvier, Benoît XVI, a levé l'excommunication de quatre évêques de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X, le courant traditionaliste et schismatique de Mgr Lefebvre. Est-ce le signe d'une dérive intégriste ?

Cela fait des années qu'il y a des négociations informelles entre Saint-Pie-X et le Vatican. Les contacts n'ont jamais été coupés depuis le schisme de 1988. Jean-Paul II avait déjà souhaité cette réconciliation pour afficher l'unité de l'Église lors du jubilé de l'an 2000. Et Joseph Ratzinger, devenu Benoît XVI, était alors à la manœuvre. La décision du 21 janvier s'inscrit dans cette logique. Benoît XVI veut l'unité de l'Église coûte que coûte, quitte à tourner le dos à Vatican II, ce concile novateur qui a permis de réelles avancées pour la reconnaissance de la laïcité ou de l'écuménisme. Plus largement, Benoît XVI s'est lancé dans un projet de restauration intransigeante du catholicisme.

La réintégration des évêques lefebvristes s'inscrit donc dans ce plan. Qui sont-ils réellement ?

Ce courant est une convergence des monarchistes et des nationalistes catholiques. Ils ne reconnaissent pas la Révolution française ni la séparation entre l'Église et l'État. Ils aspirent à une société

théocratique dans laquelle la puissance spirituelle domine la puissance temporelle. Pour eux, il existe une véritable dichotomie entre la modernité et les valeurs de l'Église.

En France, on compte 208 implantations lefebvristes, soit 80 000 personnes environ. Ils sont entre 20 et 30 000 dans le reste du monde, avec une présence forte en Allemagne et en Amérique latine.

Ils ont beau mettre la religion au-dessus de tout, ils se mêlent quand même de politique...

Ils sont nombreux à s'être organisés autour de Jean-Marie Le Pen, avec Bernard Antony comme chef de file. Cette branche traditionaliste du Front national est en perte de vitesse. Les intégristes sont également influents auprès des villéristes et ont même leurs entrées au gouvernement avec la ministre du Logement, Christine Boutin, connue pour ses positions réactionnaires. On les retrouve aussi dans des associations conservatrices du type Famille chrétienne. Autant de courants que l'on a vu défiler le 25 janvier lors de « la marche pour la vie », contre la loi Veil sur l'avortement. La synergie de tous ces mouvements constitue une force d'appoint non négligeable.

Avec ses discours sur les valeurs chrétiennes de la France, Nicolas Sarkozy cherche-t-il à séduire cette clientèle ?

Nicolas Sarkozy a une foi personnelle qui relève de la foi la plus élémentaire. Il a une vision très simpliste des questions de spiritualité. Mais dans son entourage, il y a des catholiques convaincus, comme sa conseillère, la très conservatrice Emmanuelle Mignon, proche de Famille chrétienne et des marches pour la vie, ancienne commis-

vale non négligeable pour Sarkozy >>

saire nationale des scouts unitaires de France, des scouts très identitaires. C'est elle la scribe de Sarkozy sur toutes ces questions des rapports entre l'État et la religion. Nicolas Sarkozy a notamment exposé sa vision sur ce point, dans son livre *La République, les religions, l'espérance*, paru en 2004. En gros, il dit que la République ne peut exister sans ce supplément d'âme qu'apporte la religion et notamment la religion catholique. Les sorties de Sarkozy sur la laïcité positive ou sur la supériorité du curé sur l'instituteur ressortent autant de son background idéologique que de sa volonté de servir cette clientèle électorale.

Mais quelle est réellement l'influence de cette frange intégriste ?

L'épiscopat se targue de profiter de la situation actuelle et d'avoir des « amis » au gouvernement pour faire passer un certain nombre d'idées, notamment sur les questions de bioéthique. L'Église compte ainsi faire entendre sa voix à l'occasion des États généraux de la bioéthique qui doivent avoir lieu cette année. Les plus radicaux s'opposent, entre autres, à toute forme de recherche sur l'embryon. Ces questions qui touchent à la sexualité, au début et à la fin de vie, constituent le dernier bastion de l'Église catholique. Si elle est numériquement en

déclin, elle exerce encore une réelle influence sur ce type de sujets. En outre, dans son discours de Latran, Nicolas Sarkozy a déclaré vouloir prendre davantage en compte les préoccupations de l'Église pour aborder les sujets de société sensibles.

Au niveau de la base, de nombreux lobbies proches de la mouvance traditionnaliste œuvrent auprès des députés catholiques.

Un seul exemple permet de montrer cette influence : depuis fin décembre, les diplômes délivrés par les universités catholiques sont désormais reconnus par l'État. Une décision prise par Nicolas Sarkozy.

À trop se montrer conciliant avec cette mouvance catholique intransigeante, Nicolas Sarkozy risque de provoquer des crispations...

Quand il parle de laïcité positive, Nicolas Sarkozy porte une atteinte sémantique à la laïcité et ouvre une brèche dans laquelle les intégristes de tous bords peuvent s'engouffrer. Et à force d'exalter les valeurs chrétiennes, il risque de générer des confrontations communautaristes. Nicolas Sarkozy manipule de la dynamite. On n'aborde pas la question du religieux à coups de slogans.

Propos recueillis par Elisabeth Philippe



Les intégristes sont très présents dans les mouvements anti-abortement.

Miracle de la droite : l'enseignement catholique ressuscite

Le chef de l'État n'a de cesse d'attaquer l'école publique, responsable dans son discours et celui de ses ministres zélés, de l'échec des élèves. Et si d'une main, il supprime des postes d'enseignants dans le public, de l'autre, il accorde son écoute et l'argent de l'État aux écoles privées. Quand les intérêts de l'Église et du libéralisme se rejoignent...

La droite est décomplexée. Ses attaques frontales contre la fonction publique l'ont déjà démontré. La remise en question de la laïcité à travers les priviléges accordés à l'école privée, le confirment. Le fameux plan « Espoir banlieue » de Fadela Amara, pour peu efficace qu'il soit, cache surtout une formidable aubaine pour l'école privée, et l'enseignement catholique sur-représenté en France. Ce plan prévoit en effet la création de « 50 nouvelles classes de l'enseignement privé dans les banlieues ». Et Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale, a déjà annoncé sa volonté d'augmenter ce quota. Un fonds d'intervention gracieusement accordé par l'État est même prévu pour payer les enseignants de ces établissements privés. Une remise en cause du principe du 80-20, cette règle non écrite datant de 1985, qui précise que la répartition des postes d'enseignants payés par l'État devait s'établir dans une proportion de 80% pour le public et 20% pour le privé, alors même qu'il ne représente que 17% des élèves français. Pour l'instant, le nombre de postes concernés est minime. Mais le mouvement est lancé. Et comme le rappelle Eddy Khalidi, auteur de *Main basse sur l'école publique*, « quand on a supprimé il y a un an 11200 postes dans l'Éducation nationale, proportionnelle-

ment, on aurait dû en supprimer 2240 dans le privé, et on en a supprimé seulement 1400. »

« Besoin religieux »

S'ajoute à ce cadeau un décret de mars 2008 passé relativement inaperçu. Alors que la campagne des municipales battait son plein, le président de la République a signé un texte abrogeant l'article 5 des lois et décrets qui régissent l'enseignement privé sous contrat avec l'État. Ce qui signifie que les écoles religieuses ne sont plus tenues de soumettre à l'État l'agenda des matières enseignées dans leurs établissements. Aussi pourront-elles dispenser autant d'éducation religieuse qu'elles le souhaitent, au détriment de l'enseignement général.

La droite tente de se justifier. Xavier Darcos expliquait ainsi en février 2008 : « Alors que l'enseignement privé a fait la preuve de sa capacité à accueillir des publics très divers, y compris des élèves en difficulté, et à leur proposer une pédagogie et un encadrement leur permettant de renouer avec la réussite scolaire, leur savoir-faire reste trop souvent aux portes de la banlieue parce que nous refusons de leur donner les moyens permettant de répondre à la demande. » Sous-entendu l'école publique a échoué, donnons sa chance à l'école privée religieuse. Et malentendu surtout, puisque les écoles privées accueillent près de deux fois moins d'élèves de catégories sociales défavorisées que les écoles publiques. La volonté du pouvoir actuel de favoriser l'enseignement religieux n'est pourtant pas une surprise. Le Président l'avait largement laissé entendre dans son livre *La*



AFP/Pierre Verdy

République, les religions, l'espérance, paru en 2004 : « Ces dernières années, on a surestimé l'importance des questions sociologiques, tandis que le fait religieux, la question spirituelle ont été très largement sous-estimées. (...) C'est pourquoi je n'ai pas de vision sectaire de la laïcité. Pas même la vision d'une laïcité indifférente. Je crois au besoin religieux pour la majorité des femmes et des hommes de notre siècle. » Il a apparemment mis en application ses dires. Et s'est entouré des bonnes personnes pour l'y aider. Dans son livre, Eddy Khaldi révèle que Xavier Darcos, tout comme le conseiller éducation à l'Elysée Dominique Antoine, ont tous deux fait partie de l'association Crateurs d'école. Une association composée de membres d'établissements privés catholiques ou encore d'un directeur diocésain, « ces derniers étant nommés, non par l'Éducation nationale, mais avec l'aval de l'évêque local et du secrétaire général de l'enseignement catholique. »

Évangélisation

Les écoles privées sont donc aux anges. Éric de Labarre, secrétaire général de l'enseignement catholique en France, a manifesté son enthousiasme après avoir été reçu, le 7 septembre 2007, par Nicolas Sarkozy. Dans un communiqué, on peut lire que le Président s'est prononcé pour « l'engagement de l'ensei-

gnement catholique pour participer à l'amélioration de l'égalité des chances de tous les jeunes de ce pays ». Sous couvert de réussite scolaire et d'aide aux banlieues, c'est à l'enseignement catholique qu'on donne la tâche de « rééduquer » les enfants. « Il faut nous faciliter la tâche », avait demandé Éric de Labarre en 2007. C'est fait. Avec Nicolas Sarkozy et son équipe, les écoles religieuses ont donc trouvé un soutien précieux. On pourrait être tenté de dire, avec la verve populiste, dont le Président sait user, qu'au final, la réussite de nos enfants passe avant tout. Mais, une enquête du site Mediapart consacrée à la progression de l'enseignement catholique en banlieue, ravive les inquiétudes. Deux classes de seconde ont été ouvertes à Notre-Dame-de-la-Visite, au nord de Marseille, dans le cadre du plan de Fadela Amara. Un établissement privé, tenu par la congrégation des Timoniens. « Tout en accueillant des enfants de croyances diverses dont des "musulmans non-pratiquants", l'établissement mène "une évangélisation explicite" visant à "graver Jésus-Christ dans les cœurs", selon le site de la congrégation ». Alors, quelle école a le soutien du Président ? Certainement pas l'école pour tous, républicaine et laïque. C'est celle d'une morale, où l'on cherche davantage à formater qu'à former.

Fanny Costes

Liberté, égalité, laïcité : un

La laïcité et la France sont un vieux couple aujourd'hui, formé il y a plus d'un siècle. Les différentes sorties de Nicolas Sarkozy, la menace sectaire et les communautarismes ont appris aux militants laïques à se méfier du confort de l'installation historique et de l'habitude. Que ce soit dans les écoles, les hôpitaux ou les collectivités, la vigilance s'impose.

Un élève, témoin de Jéhovah interrompt son professeur d'histoire pour affirmer que la Préhistoire est un mensonge. Un médecin est agressé par un homme parce qu'il a osé soigner son épouse. Jusqu'au président de la République et son credo sur la « laïcité positive ». La volonté des églises (et des sectes) de s'immiscer dans le temporel demeure. « Après la résistance et la guerre d'Algérie, on a cru que la laïcité était une question réglée, explique Pierre Tournemire, président du Comité national laïcité de la Ligue de l'enseignement. Or, la tentation de vouloir imposer sa vérité reste un danger permanent. » Alors qu'elle pourrait passer pour un combat d'arrière-garde, la défense de la laïcité reste d'actualité.

À l'occasion du centenaire de la loi de 1905, un sondage a montré que plus de 80% des jeunes enseignants sont attachés à la laïcité. Des chiffres transposables à l'ensemble de la population. « Les Français trouveraient insupportable de vivre sous les injonctions d'un dignitaire religieux qui interviendrait dans la sphère publique, l'espace où l'on produit le droit, explique Laurent Escure, secrétaire général du CNAL (comité national d'action laïque). Cela traduit leur attachement à la laïcité, alors qu'ils n'en ont pas de définition précise. » Or, c'est justement dans ce vide que se logent les fragilités de la laïcité. « C'est parce que la définition de la laïcité est mal installée que chacun donne la sienne ou cherche à ajouter des adjectifs pour dénaturer l'idée laïque, explique-t-on au CNAL. La première tâche du militant laïque est donc de combattre les dérives liées au sens. » Ces dérives sont de deux ordres. L'ultraïcisme, qui produit des caricatures de laïcs, des barbus républicains, et la dérive communautariste, servie par Nicolas Sarkozy et Jean-Pierre Raffarin qui réduit l'idée laïque à la tolérance.

Pas d'argent public pour les écoles privées

Soit un enfant résidant à Nanterre. Par choix, ses parents ont décidé qu'il irait étudier à Neuilly, dans une école privée. Conséquence de l'article 89 de la loi du 13 août 2004, la ville de Nanterre est obligée de verser un forfait communal à l'organisme de gestion de l'enseignement catholique. Près de 400 000 élèves sont

concernés, les sommes s'échelonnent entre 400 à 1000 euros. Depuis 2004, le CNAL dénonce ce financement public/privé. Il a obtenu l'annulation de la circulaire d'application en juin 2007. Mais le 27 août 2007, Xavier Darcos a refait passer cette même circulaire. Les sénateurs viennent de voter en première lecture une

loi abrogeant l'article 89 qui instaure une obligation de financement pour les seules communes ne possédant pas d'école publique. Même si cela fait passer le nombre d'enfants concernés à quelques dizaines de milliers, « Cette loi n'est pas satisfaisante, commente Laurent Escure, Nous avons fait un peu de lobbying

combat républicain

Menus spéciaux dans les cantines

« Après le discours de Latran, nous nous sommes demandés comment asseoir la laïcité », explique Laurent Escure. Une contribution d'une soixantaine de pages née de ces réflexions a été diffusée aux militants du CNAL. Problème, ce mémento à usage du parfait laïc vise un public déjà réceptif. Or, la laïcité se pratique par tous et en toutes circonstances. « Nous avons organisé de multiples raouts en 2005, avec des expositions et des colloques, détaille Charles Conte chargé de mission laïcité à la Ligue de l'enseignement, mais il s'est toujours trouvé un enseignant pour poser une question subsidiaire sur un cas pratique. » Que faire quand une mère de famille voilée se présente à une réunion parents-profs ? si un élève refuse de visiter une



25

église ? « Il s'agissait de répondre à des demandes ordinaires et concrètes », reprend Charles Conte. Un site Internet a donc vu le jour mi-2007, www.laicite-educateurs.org. Il répond à une centaine de questions, de l'obligation ou pas d'avoir des menus spéciaux dans les cantines à la dispense de sport pour les filles ou les autorisations d'absence pour fêtes religieuses. « Les questions qui nous sont posées sont parfois très pointues, explique Charles Conte, on fournit des conseils en nous référant aux textes de lois. » L'enseignant comme l'éducateur est donc légalement couvert pour riposter aux menaces anti-laïques. Plus de 20 000 consultations mensuelles ont été enregistrées.

Gothique et foulard

Benoît est délégué de classe dans un lycée de la région orléannaise. Il traîne dans les couloirs son look de gothique. Il essuie parfois des réflexions sur ses

auprès des élus pour qu'ils ne votent à l'Assemblée nationale que le texte abrogeant l'article 89.» Le CNAL encourage via son réseau, tous les maires à multiplier les contentieux pour retarder les versements. Pour mémoire, l'État a versé en 2007, près de 7 milliards d'euros aux établissements privés.

B.T.

goûts musicaux. Rien de plus. Il ne comprend pas pourquoi il peut se promener en noir et en rangers compensées dans l'école alors que sa camarade musulmane ne peut pas porter son foulard. Les élèves aussi s'interrogent. Pour leur donner des réponses, des séances de formation des élèves-délégués sont organisées par la Ligue de l'enseignement. « Les questions concernent principalement le fait religieux, explique Sylvain Colmar, chargé de formation des "délégués élèves collèges et lycées". Le foulard arrive en tête, puis les tensions entre juifs et musulmans. Suivant qu'on est en Bretagne, en Vendée ou en Seine-Saint-Denis, les discussions sont différentes. » L'an dernier, certaines séances ont rassemblé jusqu'à 300 élèves. « Dans notre société multiculturelle, ces formations sont devenues indispensables. Elles sont d'ailleurs obligatoires depuis la loi d'orientation de 1989, rappelle Pierre Tournemire. Les jeunes n'ont pas l'impression de vivre sous la contrainte religieuse. Au contraire, c'est

la loi du 15 mars 2004 qui est vécue comme une interdiction. Il s'agit d'expliquer que la laïcité permet de conserver le pluralisme. »

L'université Evry-Val-d'Essonne a été une des premières à rédiger une Charte de l'Étudiant en 2006, aujourd'hui adoptée au niveau national. Dès l'article premier, elle pose les bases de l'indépendance et de la laïcité de la faculté. « La charte a été une demande des étudiants usagers du service public de l'université, explique Richard Messina, président de l'université. Au début, certains considéraient que ce n'était pas à l'université de faire cela. Mais la charte s'inscrit dans le projet culturel de l'université, dans sa dimension globale d'outil d'émancipation. Pour nous, la laïcité ne s'est pas réduite à l'anti-religion. C'est le respect des individus dans le cadre de l'intérêt collectif, c'est une force de liberté pour tous. »

Charlatans

Les hôpitaux ont réglé la question en affichant une circulaire dès 2005 rappel-

**Brochures, CD, DVD,
autant d'outils
pour diffuser
la laïcité.**



lant les devoirs du patient. Dans les mairies, cela commence aussi à bouger. Jean-Jacques Chatel est maire de Mainvilliers dans l'Eure-et-Loir. « La commune compte beaucoup de nationalités, explique-t-il. Pour l'instant il n'y a aucune tension, c'est quand il n'y a pas trop le feu qu'il faut se soucier de ces questions qui ne sont jamais gagnées. » La charte devrait aboutir dans l'année. « Les élus n'ont pas tous les éléments juridiques pour être en conformité avec la loi. Ils prennent parfois des décisions pour s'en sortir le moins mal possible sauf que le tribunal administratif leur donne ensuite tort », résume Pierre Tournemire. Le CNAL va à la rencontre des élus pour les informer des lièvres que sa cellule de vigilance a levés. Fin janvier, il a averti les élus sur la volonté des organismes fédérateurs des écoles privées de réclamer des fonds publics en plus de ceux déjà alloués à chaque établissement. Résultat, les municipalités passerait deux fois au tronc au lieu d'une. Le Conseil régional de Midi-Pyrénées, les conseils généraux de

Haute-Saône, de l'Allier, des Vosges, de l'Essonne, des Deux-Sèvres, de l'Ariège, du Loiret et des Hautes-Pyrénées ont ainsi déjà effectué des vérifications. En réaction au discours de Latran, une pétition « Sauvegardons la laïcité de la République », a été signée par plus de 150 000 personnes. Lors de la venue de Benoît XVI en France, en septembre, on a noté un infléchissement de Nicolas Sarkozy. « C'est un combat régulier, conclut Laurent Escure, pour ne pas que la laïcité se dilue, pour ne pas s'habituer à l'idée et ainsi se faire abuser par des charlatans. » Depuis la mobilisation anti-« laïcité positive », plus aucun adjectif réducteur n'a été accolé à la laïcité.

Enseigner la laïcité

La laïcité est peu connue et, souvent, mal comprise chez les collégiens et les lycéens. Les évaluations des acquis des élèves montrent qu'elle est surtout entendue comme la négation du fait religieux. Ce qui prête à tous les malentendus. La laïcité est donc à expliquer dans ses fondements, c'est-à-dire avant tout un respect de l'égalité des individus quelles que soient leurs convictions ou leurs croyances.

L'enseignement de la laïcité est donc un devoir pour que le sens même de la République soit compris. Les programmes d'éducation civique en font la mention. Ceux d'histoire marquent quelques moments fondamentaux. L'idée apparaît dans les classes de lettres et de philosophie. Au-delà des disciplines, la vie scolaire dans les établissements a à faire avec la laïcité. Elle est une dimension des règlements intérieurs dans les établissements.

Mais il y a une triple difficulté à cet enseignement. D'abord, les temps d'explication, qui arrivent à des moments différents dans une scolarité, sont trop épars. Il manque une perspective d'ensemble qui pourrait récapituler tout ce qui a été dit et vu. Penser les progressions dans les programmes serait une nécessité. Ensuite, les problèmes que soulève la laïcité peuvent créer des tensions dans des classes où se mêlent des cultures différentes. Cela ne doit pourtant pas nourrir la tentation de se réfugier dans les seules règles institutionnelles. Il faut assumer les tensions éventuelles en montrant comment, concrètement, les problèmes qu'elles entraînent peuvent être résolus par les principes même de la laïcité. Les études de cas, sur la liberté d'expression par exemple, sont une méthode pédagogique intéressante. Enfin, enseigner la laïcité ne peut pas être la charge (ou le privilège...) d'une seule discipline. Cette valeur républicaine doit nourrir un travail transversal pris dans plusieurs disciplines et dans l'établissement lui-même.

Comment enseigner la laïcité est bien sûr un débat qui concerne d'abord les enseignants et les éducateurs, mais tout autant les parents – ce qui fait pas mal de monde ! – autrement dit, la nation elle-même. Un Parti comme le nôtre doit participer à cette réflexion.

Alain Bergounioux
*Conseiller aux relations avec les fondations
et aux revues*

Les relégués du plan de relance

François Fillon a présenté, dans le cadre d'un Comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire (CIADT) exceptionnel, les 1 000 projets du plan de relance annoncés par le chef de l'État, début décembre. Ce dispositif suscite la déception des élus.

Au vu des attaques à répétition dont elles sont l'objet, les collectivités territoriales ressembleront bientôt à des camps retranchés. L'annonce, par le Premier ministre, dans le cadre d'un Comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire (CIADT) exceptionnel, du « Plan de relance de l'économie » n'est, à cet égard, pas de nature à les apaiser. Sous couvert d'accélérer les grands projets d'aménagement du territoire, son discours tient davantage de l'esbroufe et de l'effet d'annonce que d'une politique volontariste et consensuelle.

La Haute-Saône en bas de tableau

La Haute-Saône à bout de souffle. Les graves difficultés que rencontre l'industrie automobile fragilise un peu plus encore un territoire où le groupe PSA et les sous-traitants sont très implantés. Le constat vaut également pour la filière du bois et le bâtiment. « Face à une situation économique très difficile, nous espérions beaucoup du plan de relance, confie Yves Krattinger, président du Conseil général. Nous constatons que des projets essentiels pour notre avenir n'y figurent pas, alors qu'ils sont prêts. » À commencer par la deuxième tranche de la branche Est de la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône, approuvée par l'assemblée départementale, ou bien encore la réalisation de travaux sur la RN19 et la RN57. « Il n'est pas trop tard pour prendre en compte ces investissements structurants », conclut l'élu dans une lettre ouverte au chef de l'État.

B.T.



Le TGV Rhin-Rhône : un projet oublié par le gouvernement.

Projets recyclés

Le gouvernement entend ainsi consacrer 26 milliards d'euros à des projets largement recyclés. Un peu plus d'un millier, au total, dans les domaines de l'habitat, des transports, du patrimoine ou de l'université. « L'État ne fait qu'honorer des engagements pris précédemment, ce qui est largement insuffisant pour relancer la croissance », constate Michel Sapin, secrétaire national à l'Économie. De plus, les mises en chantier ne débuteront, pour la plupart, qu'en 2010, voire 2011... « Ce sont des investissements nouveaux et à effets immédiats qui doivent

être mis en place, comme l'a proposé le Parti socialiste dans son contre-plan de relance : construction de 300 000 logements sociaux, rénovation des bâtiments hospitaliers, investissements matériels... », renchérit le député de l'Indre. Avant de pointer l'absence de tout « pacte de relance » avec les collectivités locales qui assument pourtant 75 % de l'investissement public.

Saupoudrage

Constat similaire de Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Franche-Comté, qui déplore l'absence de mesures fortes au profit d'un territoire pourtant durement éprouvé par la crise... « Le TGV Rhin-Rhône est complètement oublié dans le projet gouvernemental, alors qu'il est le plus grand chantier de génie civil en cours dans notre pays, précise-t-elle. Sur le plan des infrastructures routières, seule la deuxième phase de la déviation de Luxeuil fait office de nouveauté. Les autres opérations annoncées ne sont que



La preuve par l'exemple



Guy Delcourt,
député-maire
de Lens.

des reprises du contrat de plan 2000-2006 ou préfigurent le Plan de développement et de modernisation des infrastructures dont les collectivités attendent depuis trois ans de connaître le contenu avec précision. Des opérations importantes comme la liaison entre le Doubs et la Suisse par la RN57 ne sont pas évoquées. » En écho, Gérard Collomb, sénateur-maire de Lyon, dénonce le « saupoudrage » du dispositif détaillé par le chef du gouvernement dans sa ville. « Je ne vois pas de colonne vertébrale à ce plan, j'espère que tout cela sera rectifié dans les semaines qui viennent », confie-t-il. Pour être efficace, il doit privilégier l'investissement public, via les collectivités, et le pouvoir d'achat. Le contraire, en somme, de la méthode Fillon qui n'a même pas pris la peine de consulter les élus. « S'il pense avoir besoin de nous pour relancer la croissance, qu'il s'abstienne donc de baisser les dotations de l'Etat », conclut l'élu socialiste.

Bruno Tranchant

Lens fait les trottoirs

Unité des formes et rigueur. La municipalité de Lens a adopté, par un arrêté du 11 juillet 2006, une charte visant à l'harmonisation des terrasses, cafés et restaurants locaux. À charge, pour les professionnels du secteur, de se référer à une réglementation visant à mettre l'ensemble en cohérence.

Ce document a été élaboré en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de l'arrondissement de Lens, l'Union commerciale, la Chambre des métiers du Pas-de-Calais, l'Architecte des bâtiments de France et la Communapole de Lens-Liévin. « Ses orientations associent les attentes des restaurateurs et cafetiers à celles de la ville, confie Guy Delcourt, député-maire de Lens. Il permet d'assurer à la fois le confort, la sécurité, l'esthétique du cadre et son harmonie avec l'environnement. C'est un précieux texte de référence où chacun pourra puiser des idées d'aménagement dans les palettes de matériaux, de couleurs et de formes proposées. »

Une phase transitoire de trois ans, à compter de la notification de l'arrêté, est prévue pour la mise en conformité des terrasses du centre-ville. L'aménagement doit répondre à des critères très précis : le trottoir ne peut ainsi être occupé qu'aux deux tiers de sa largeur, sous réserve de laisser

libre de toute circulation un passage d'1,50 mètre minimum, à l'usage des piétons, et de permettre la circulation des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Les branchements électriques doivent respecter des normes sécuritaires strictes, au même titre que le mobilier et l'esthétique : stores rectangulaires, inscription publicitaire discrète, matériaux et couleurs appropriés, mobilier en métal, en bois massif ou en rotin... Éléments parmi d'autres d'une politique d'urbanisme visant à renforcer l'attractivité de la cité minière.

B. T.



Réforme territoriale**Touche pas à mon département !**

À l'heure où la Commission Balladur réfléchit aux modalités d'une nouvelle réforme territoriale, les Conseils généraux viennent d'adopter une motion qui réaffirme leur identité. À l'initiative de l'Assemblée des départements de France (ADF), plusieurs types d'actions ont été mises en œuvre : sessions spéciales, conférences de presse, pétitions, actions conjointes de délibération avec les maires, opérations de communication grand public... Plus de la moitié des 4 218 conseillers généraux se sont exprimés sur le sujet. Dans la majorité des cas, ils votent à l'unanimité la motion débattue et réaffirment le caractère démocratique de l'institution départementale.

Départ**Michel Rocard quitte le Parlement européen**

Hommage à Michel Rocard qui vient de céder son fauteuil d'eurodéputé à son suppléant, Bernard Soulage, vice-président



de la Région Rhône-Alpes. À 79 ans, l'ex-Premier ministre de François Mitterrand se retire, quelques semaines seulement avant les élections européennes, pour installer son successeur et le préparer au mieux à la « bataille ténébreuse des investitures ». Ses pairs lui ont rendu hommage lors d'une réception en son honneur

À Strasbourg, Michel Rocard a présidé la Commission du développement et de la coopération (1997-1999), celle de l'emploi et

des affaires sociales (1999-2002) et celle de la culture, de la jeunesse, de l'éducation, des médias et des sports (2002-2004).

Polynésie**Temaru reprend les commandes**

Après bien des péripéties, l'indépendantiste Oscar Temaru a retrouvé à une large majorité (37 suffrages sur 57) son siège à la tête de l'Assemblée de Polynésie, en remplacement de Gaston Tong Sang, président démissionnaire, renversé le 30 août par une motion de censure. « Nous avons besoin de faire la paix entre nous pour envisager avec espoir un redressement économique et surmonter la crise qui nous frappe durement avec la



chute du tourisme, l'effondrement de la perle et de la pêche et une agriculture où tout reste encore à faire », a aussitôt réagi le patron de l'exécutif polynésien.

Santé**Recul sur le handicap**

Quatre ans après l'adoption de la loi relative à l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'Assemblée des départements de France tire la sonnette d'alarme. Et pointe les difficultés rencontrées par les Maisons départementales des personnes handicapées (MDHP) pour « obtenir de l'État les moyens humains et financiers initialement prévus lors des conventions de mise en place ». « Dans de nombreux départements, la continuité et la qualité du service ne sont maintenues que par un engagement financier supplémentaire des conseils généraux. » L'ADF fustige un gouvernement qui ne « respecte pas ses engagements, tant sur le plan financier que sur le plan des moyens humains, mettant à mal la volonté affichée de faire de la compensation du handicap une action prioritaire. »

Bruno Tranchant

Le PS à l'écoute de la colère ultra-marine

Deux délégations socialistes conduites par François Lamy, Arnaud Montebourg, David Assouline, Christian Paul et David Lebon se sont rendues, du 14 au 16 février, en Guadeloupe, en Martinique et à la Réunion. Focus sur cette île de l'océan Indien, particulièrement touchée par la crise.

Flambée des prix, économie en berne, crise des crédits... À plusieurs milliers de kilomètres de la capitale, la Réunion traverse l'une de périodes les plus sombres de son histoire. Avec un taux de chômage de 26 %, une inflation de 2,8 % - contre 1,2 dans l'Hexagone - et un seuil de pauvreté qui atteint désormais 52 % de la population, la situation est de plus en plus difficile. Sans parler du nombre anormalement élevé d'allocataires du RMI, des différences tarifaires avec la Métropole pouvant aller jusqu'à 60 %, selon *UFC Que Choisir*, et une démographie galopante.

Revendications

Depuis 2007, la situation n'a fait qu'empirer. La crise bancaire et le rétrécissement de l'accès au crédit ont entraîné la disparition de nombreux terrassiers dans le bâtiment. Les spécialistes évaluent ainsi la perte à 1 200 emplois dans ce secteur, au cours des deux dernières années. Les exemples sont légion. Dans l'automobile, en particulier, où le marché a connu une baisse spectaculaire (- 25 %) au cours des trois derniers mois. Difficile, dans ces conditions, de fermer les yeux. Partis à la rencontre d'un collectif rassemblant les forces vives de la gauche locale (CGTR, CFTC, CFDT, AC, FSU, UNEF, UNL, Parti de Gauche, « Agir Pour Nout Tout »), la délégation socialiste, composée du sénateur de Paris, David Assouline, du député de Saône-et-Loire, Arnaud Montebourg, et du directeur de Cabinet adjoint de Martine Aubry, David Lebon, a pris connaissance des revendications

de ses interlocuteurs : 200 € d'augmentation immédiate des salaires, minima sociaux, aides et bourses étudiantes, hausse des aides au logement et gel des loyers sociaux, baisse de 20 % des produits de consommation courante (dont l'essence), diminution du prix de la bouteille de gaz à hauteur de 5 €.

Injustice

Depuis l'élection de Sarkozy, l'outre-mer est déconsidérée et l'approche « colonialiste » d'Yves Jégo a créé un véritable fossé entre les habitants des DOM et la République.



David Lebon, directeur de cabinet adjoint de Martine Aubry, le député Arnaud Montebourg et le sénateur David Assouline au Conseil municipal de La Réunion.

Triste constat qui fait écho à la situation métropolitaine. Tous les acteurs reconnaissent ainsi la légitimité de la revendication du pouvoir d'achat. « Tous nous ont fait part du sentiment d'abandon qui se répand, témoignent les membres de la délégation socialiste. Les élus nous ont expliqué la multiplication des permanences saturées de personnes ne pouvant plus nourrir leur famille. Dès le 15 mois, entre remplir le frigo et payer la facture d'électricité, beaucoup choisissent la survie. Les édiles ne peuvent plus faire face. La population est dos au mur et l'activité des CCAS n'est pas en mesure de faire face à la demande. L'explosion sociale est donc possible ».

Bruno Tranchant

Et la laïcité fut : genèse de la loi de 1905



**La Liberté armée
du sceptre.
La Raison foudroie
le fanatisme
et l'ignorance.
Gravure allégorique
de Bizot et Chapuis.**



Longtemps contestée, souvent discutée, la loi de 1905 instituant la séparation de l'Église et de l'État est le fruit de plus d'un siècle de combats âpres et houleux. Aux origines de ce texte : la Révolution française qui pose les jalons de la liberté religieuse et de la laïcité malmenée aujourd'hui par Nicolas Sarkozy.

« **N**ul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. » L'article 10 de la Déclaration des droits de l'Homme est sans équivoque. Dans la foulée du tumulte révolutionnaire, plusieurs siècles de catholicisme sont mis à l'index. De rudes empoignades ont opposé les défenseurs de l'ordre établi et les partisans de

la liberté de conscience. Le texte qui en découle affirme, sous une forme modérée, l'entrée dans une nouvelle ère. Et pose ainsi les prémisses d'une morale laïque qui reste à définir.

Les partisans de la Constitution civile du clergé vont s'y employer, en 1790, avant que la Révolution n'institue sa propre religion civile par le biais des « cultes révolutionnaires » (1793) : cultes de la déesse Raison, de la déesse

Liberté, que Robespierre s'emploie à ramener au culte de l'Être suprême et au dogme de l'immortalité de l'âme. Les bases de la laïcité sont ainsi posées. Jusqu'au vote, en 1795, d'une loi instituant la séparation des Églises et de l'État, dont l'application restera partielle. Laïcisation et religion civile n'en sont pas moins mêlées, et une brèche est ouverte, longtemps avant l'adoption, en 1905, d'une loi passée depuis à la postérité.

Deux France

Dès lors, la France ne se perçoit plus comme « la fille ainée de l'Église ». Napoléon Bonaparte et son conseiller, Portalis, tentent toutefois d'apaiser les esprits par la

signature d'un Concordat avec Rome, le 15 juillet 1801, qui marque la fin des hostilités entre la République et le Vatican. La liberté de conscience et de culte, l'absence de délits d'ordre religieux, la laïcisation de l'état civil, l'obligation du mariage civil sont maintenues, même si le calendrier républicain est supprimé.

S'ensuit un siècle de luttes incessantes contre le pouvoir religieux conforté par des régimes autoritaires. Le conflit prend une tournure dramatique avec la défaite de 1871. Les deux France paraissent irréconciliables, à l'heure où le pays a un besoin urgent d'unité nationale. À peine proclamée, la République doit faire face à la vindicte catholique par le camp clérical, dont l'unique ambition est de restaurer l'ordre monarchique.

La Troisième République (1871-1940) n'en sort pas moins victorieuse. En dépit d'un climat houleux, les gouvernements successifs cherchent des compromis acceptables par une majorité de Français. Un cap décisif a été franchi dans l'affirmation d'une laïcité à la française.

Morale laïque

Les premières mesures se concentrent prioritairement sur l'école, lieu de tensions récurrentes. La loi du 28 mars 1882 rend ainsi l'enseignement primaire obligatoire et laïque. La morale religieuse

n'est plus dispensée dans les locaux scolaires, même si un jour de congé est prévu pour permettre aux parents d'envoyer leurs enfants au catéchisme. La loi du 30 octobre 1886 laïcise le personnel de l'éducation, tout en maintenant la liberté de l'enseignement. Jules Ferry, aidé par Ferdinand Buisson, joue un rôle décisif dans ces changements. Partisan d'une « morale laïque », il refuse de céder à l'autoritarisme et au dogmatisme religieux.

Un nouveau seuil a été atteint. Capital, celui-là. L'instruction civique remplace désormais l'instruction religieuse. La loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 abolit le Concordat de 1801 et met un terme au système des « cultes reconnus. » : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes (mais) ne reconnaît, ne finance ni ne subventionne aucun culte. »

La religion n'a donc plus de légitimité sociale institutionnelle, en dépit des dispositions libérales du texte entériné par l'Assemblée : respect de la liberté de conscience, du libre exercice des cultes et de l'organisation interne des religions, mise à la disposition gratuite des différents cultes, d'édifices religieux publics... Que de chemin parcouru, un siècle et demi seulement après la Révolution...

Bruno Tranchant

UN SIÈCLE ET DEMI D'HISTOIRE

1789 : Rédaction de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Selon l'article X, « La République ne reconnaît, ne finance ni ne subventionne aucun culte ».

1790 : Adoption, le 12 juillet, de la Constitution Civile du Clergé. Cette décision aboutit à la nationalisation des biens de l'Église. Désormais, les ministres du Culte sont rémunérés par l'État et doivent prêter serment de fidélité à la Constitution.

1801 : Signature du Concordat entre le Premier consul, Napoléon Bonaparte, et le pape Pie VII, afin de réglementer les relations entre l'Église et l'État.

1806 : Napoléon réunit une délégation de rabbins de France. Ils doivent affirmer la priorité pour les Juifs de respecter les lois françaises avant les lois juives.

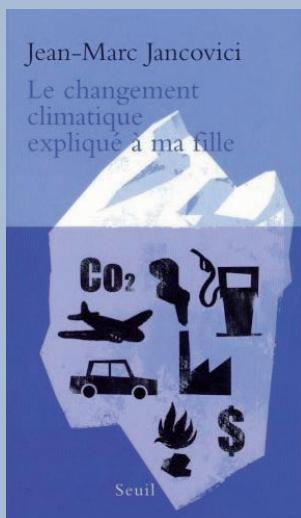
1850 : Vote de la loi Falloux sur l'école.

1875 : Loi relative à la liberté de l'enseignement supérieur.

4 mai 1877 : Dans un discours à la Chambre des députés, Gambetta déclare : « Ceux qui mènent l'assaut contre les institutions sont à la tête des associations catholiques : le cléricalisme, voilà l'ennemi ! »

1881-1882 : Lois Ferry : l'école publique devient gratuite, laïque et obligatoire.

1905 : Loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État posant les limites de la laïcité.



34

Ça chauffe !

Tout le monde dit que le climat est en train de changer, c'est vrai ou c'est faux ? », « C'est l'homme qui a créé l'effet de serre ? », « Et la banquise, elle ne va jamais s'arrêter de fondre ? », « Si les forêts disparaissent, est-ce qu'il n'y aura plus d'oxygène ? » « Un jour, il faudra marcher à pied ? », « Peut-on remplacer les voitures à essence par les voitures électriques ? » « Et qui dit qu'on ne trouvera pas une nouvelle source d'énergie encore inconnue ? » « Quand on mange, on consomme du pétrole ? » Voici le genre de questions qui constituent le dernier-né d'une passionnante collection destiné aux jeunes. *Le changement climatique expliqué à ma fille* propose

un état des lieux parfaitement clair de la planète qui expose, tout à fait clairement, comment la raréfaction du pétrole et le réchauffement climatique vont tout changer dans notre vie quotidienne : habitat, transports, alimentation, métiers, façons de vivre et de consommer. En 100 pages, et une heure de lecture, tout est dit, tout est compris. Le seul risque est qu'après ça, les ados nous en veuillent beaucoup. Car cet aveu accablant de l'auteur - « Ce qui va se passer pour toi et tes enfants va beaucoup dépendre de ce que la génération de tes grands-parents aura fait et de ce que la mienne va faire dans les 20 ans qui viennent » - est bien la clé de ce petit essai. Mais, comme l'auteur le dit un peu plus loin tout aussi justement : « C'est justement pour que ce genre de scénario ne se produise pas qu'il faut essayer de comprendre ce qui pourrait se produire. » Un livre qui brosse le tableau d'une réalité certes angoissante, mais qui nous dit aussi, à la fin, que tout n'est pas encore perdu. Bref, un ouvrage essentiel, à mettre en toutes les mains. À offrir en de multiples exemplaires.

A.G.

Jean-Marc Jancovici, *Le changement climatique expliqué à ma fille*, Seuil, 86 pages, 7 euros.

Un socialiste dans la guerre d'Algérie

La guerre d'indépendance algérienne sous l'œil avisé d'un militant socialiste oranais. Fruit d'un travail universitaire, l'ouvrage de Claire Marynower priviliege la biographie politique. Dépêché par Guy Mollet, en avril 1956, auprès des dirigeants du FLN pour explorer les conditions d'un cessez-le-feu, Joseph Begarra se heurte à une véritable impasse. Homme d'appareil, il travaille à l'édition d'une Algérie nouvelle et réformée. Marqué par le glissement vers un règlement presque exclusivement répressif du problème nationaliste algérien, il sera souvent pris dans ses contradictions entre ses idées de paix, de progrès



EXPOSITION

social et l'impossibilité de s'imaginer devoir un jour quitter l'Algérie.

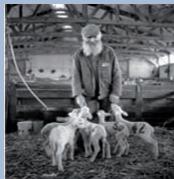
Patron de la fédération (PS) d'Oran, il se refusera longtemps à perdre espoir, convaincu que des réformes pourraient encore sauver la situation. Au point de devenir la cible des ultras et de devoir quitter précipitamment l'Oranie. Une contribution utile pour saisir l'itinéraire d'un militant profondément marqué dans sa chair par le processus de décolonisation et ses multiples contradictions.

B.T.

Claire Marynower, Joseph Begarra, *Un socialiste oranais dans la guerre d'Algérie*. Prix de la Fondation Jean-Jaurès 2007, L'Harmattan, collection Des poings et des roses, 237 pages, 20 euros.

Saga jazzy

Elle s'appelle Valaida Snow. Snow comme la neige. Sauf que Valaida n'est pas blanche comme neige mais mulâtre, dans l'Amérique ségrégationniste des années 20. Chanteuse et trompettiste de jazz, Valaida a joué avec les plus grands : Count Basie, Bill Coleman, Django Reinhardt... Mais sa carrière est brisée par la Seconde Guerre mondiale. Alors qu'elle se trouve en France,



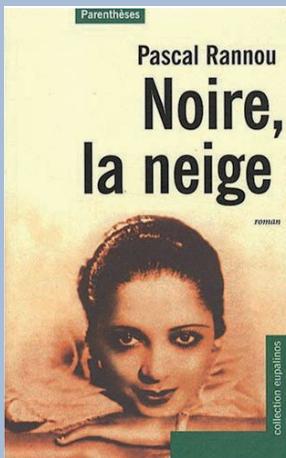
De l'usine à la galerie

Les mutations économiques ont fait évoluer les métiers et les lieux de travail dans lesquels ils sont exercés. Comment garder une trace du lien établi entre l'homme, le travail et son lieu d'expression ? Voici la problématique autour de laquelle le photographe Gabriel Stauffer a travaillé pour rendre compte de l'identité de ces lieux où le labeur manuel finit par banaliser des espaces empreints d'histoire(s). Photographiant avec « la curiosité du premier regard, avec la fraîcheur de la découverte », Gabriel Stauffer réussit à transporter le visiteur dans un univers d'une dureté extrême mais où la joie fait aussi de fréquentes incursions.

A.V.

Lieux de travail : lieux de vie et lieux de mémoire 1994 – 2003. Galerie Beckel-Odille-Boïcos – 1, rue Jacques Cœur 75004 Paris. Ouvert du mardi au samedi de 14h à 19h. Entrée libre.

35



elle est arrêtée et déportée dans un camp de concentration.

Pascal Rannou s'empare du destin de cette musicienne

oubliée, le plie aux caprices de la fiction, pour peindre une fresque haletante du XX^e siècle. Ce livre a tout de l'épopée contemporaine et fait voyager le lecteur de la Nouvelle-Orléans à Hollywood, de New York à Paris. L'héroïne croise des personnages hauts en couleurs comme les surrealistes parisiens.

Une saga au souffle romanesque indéniable et au rythme syncopé comme un morceau de jazz.

E.P.

Pascal Rannou, *Noire, la neige*, éditions Parenthèses, 292 pages, 18 euros.



La laïcité pour credo

Le mot résignation ne fait pas partie de son vocabulaire. Zohra Aït-Matten est plutôt du genre acharné. Peut-être est-ce cette qualité qui lui a permis de devenir, l'an dernier, première adjointe au maire du 7^e arrondissement de Lyon. C'est son premier mandat. Et elle en fière puisqu'elle l'exerce dans ce quartier de Gerland auquel elle voue « une affection sans borne ». Un quartier « oublié de l'échiquier politique local » dans lequel elle vit depuis 1976. Elle sait qu'il faut s'y battre, parfois plus qu'ailleurs, pour créer un lien social fort.

Zohra n'aime pas vraiment parler d'elle. Quand on la pousse à la confidence, elle finit par se décrire comme une « femme de terrain, de conviction, républicaine et surtout laïque ». Issue d'une famille musulmane, Zohra Aït-Matten a très tôt milité pour le respect, « le vrai », de la laïcité : « J'en ai très vite eu marre d'être cataloguée, du fait de mon nom, comme forcément pratiquante musulmane, raconte-t-elle. La laïcité, c'est ce qui nous transcende, ce qui fait de nous des citoyens. »

Fille d'un ouvrier kabyle arrivé en France en 1935 et tirailleur pendant la Seconde Guerre mondiale, Zohra est le troisième enfant d'une fratrie de neuf. Cette situation familiale lui permet « d'acquérir très tôt le sens



La laïcité est notre dernier rempart contre les intégrismes de tous bords.

des responsabilités et des valeurs ». Se souvenant des soirs de Ramadan lorsqu'elle était petite fille, elle les décrit comme « un beau moyen de nous retrouver tous rassemblés autour d'un repas ». Après son bac, Zohra étudie le droit avant de bifurquer vers la psychologie. Elle exerce ensuite pendant de nombreuses années auprès de « personnes en souffrance », qui, analyse-t-elle, l'ont amenée à réfléchir sur les facteurs sociaux qui peuvent être à l'origine des états de « crise ».

En 2000, elle prend finalement sa carte au PS, après avoir été « une sympathisante active », forgeant son militantisme depuis la marche des Beurs en 1983. Son arrivée au Parti socialiste est une nouvelle étape dans son parcours de porte-drapeau de la laïcité puisque, deux ans plus tard, elle est nommée déléguée nationale. Si elle se dit « croyante », elle y voit plus une quête spirituelle que religieuse qui relève exclusivement du domaine privé : « Ce n'est pas antinomique de croire et d'être un fervent défenseur de la laïcité », résume-t-elle. La laïcité est notre dernier rempart contre les intégrismes de tous bords. » Pour le reste, elle croit « en l'homme », sa première motivation pour continuer son combat.

Ariane Vincent